

Compte-rendu de séance du conseil municipal du 27 mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept mai à vingt-et-une heures, les conseillers municipaux de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc RICHARD, conseiller municipal.

Date de convocation : 14 mai 2020

Présents : Françoise LAPERGUE – Chrisitan ROUQUIE – Jean-Louis DELPECH – Marc RICHARD - Marie-Hélène DELTEIL – Aurélie POUJADE – Guilhem BOUCHER

Secrétaire de séance : Guilhem BOUCHER

Madame le Maire sortant constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer, puis elle laisse la parole au doyen des conseillers municipaux, Marc Richard, qui aborde l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Elections du maire
- 2) Election des adjoints
- 3) Lecture de la Charte
- 4) Vote des indemnités
- 5) Distribution des délégations

Madame le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : Etude de devis de réparation du moteur des cloches de l'église.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Marie Hélène DELTEIL et Christian ROUQUIE sont nommés assesseurs

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS 2020/07

1) Elections du Maire :

Candidat au poste de maire : Françoise LAPERGUE

Vote : 7 votants.

LAPERGUE Françoise : 7 voix pour

2) Election des adjoints :

Mme Françoise LAPERGUE en tant que maire élue prend la parole pour procéder à l'élection des adjoints.

Possibilité d'avoir 2 adjoints car désormais 7 élus.

Dans la Communauté de Communes, le maire ou son délégué auront droit de vote, mais tous les conseillers peuvent et doivent participer aux commissions.

Proposition d'indemniser les frais de déplacement pour les conseillers lorsqu'ils se rendent aux réunions – maire et adjoints ne seront pas indemnisés sur ces frais de déplacement.

Candidat premier adjoint : Christian ROUQUIE

Vote : 7 votants.

7 : voix

Elu premier adjoint par 6 voix pour et un bulletin blanc

Candidat deuxième adjoint : Jean-louis DELPECH

Vote : 7 votants

7 : voix

Elu deuxième adjoint par 6 voix pour et un bulletin blanc

Madame le Maire remercie le conseil pour la confiance qui lui est renouvelée. Elle compte sur l'unité et l'assiduité de ses membres. Elle rappelle que le Conseil est un lieu de débat qui est ouvert à la pluralité des idées.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Madame le Maire donne lecture d'un résumé de la charte de l'élu local qui a été adressée en totalité par mail à tous les membres du Conseil

INDEMNISATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS 2020/08

Indemnités du maire

Le barème maximum en vigueur est de 991€80 soit 25.5 % sur la base de 3889.40

Madame le Maire demande que cette indemnité soit réduite à 70% du maximum ; soit 17.85% pour 694€26 brut par mois

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité l'indemnité du Maire à 17,85% du montant maximal autorisé.

Indemnités des adjoints

Le barème maximum en vigueur est de 385€05 soit 9.9 % sur la base de 3889.40

Madame le Maire demande que cette indemnité soit réduite à 70% du maximum ; soit 6.93% pour 269€54 brut par mois

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité l'indemnité des Adjoints à 6.93% du montant maximal autorisé.

DELEGATIONS AU MAIRE 2020/09

Madame Le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration de la commune et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

1/ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2/ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

3/ D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité ces 3 délégations

DISTRIBUTION DES DELEGATIONS AUX CONSEILLERS 2020/10

1) Communauté de communes du Causse de Labastide Murat

Le maire (ou son suppléant) ont le droit de vote (1 seule voix pour la commune) : conseiller communautaire.

9 commissions :

- Action sociale : Aurélie POUJADE
- Aménagement de l'espace : Christian ROUQUIE
- Complexe sportif : Guilhem BOUCHER
- Culture et communication : Guilhem BOUCHER
- Développement économique habitat : Marc RICHARD
- Environnement : Aurélie POUJADE
- Maison de santé pluri-professionnelle : Marie-Hélène DELTEIL
- Tourisme : Françoise LAPERGUE
- Voirie : Jean-Louis DELPECH

2) Parc Naturel Régional

Titulaire : Guilhem BOUCHER

Suppléant : Aurélie POUJADE

3) Correspondant Défense

Jean-louis DELPECH

4) Syndicat des Eaux de la Pescalerie

Titulaire : Marc RICHARD

Suppléant : Jean-Louis DELPECH

5) Electrification

Titulaire : Marc RICHARD

Suppléant : Jean-Louis DELPECH

6) Salle polyvalente

Clarisse OLIVA – Marc RICHARD – Christian ROUQUIE

7) RPI

Titulaire : Françoise LAPERGUE

8) Impôts directs

7 élus, 7 personnes non élues à proposer aux impôts, plus un titulaire et un suppléant extérieur (imposés) : tous les conseillers sont proposés et seront informés de la décision du TP.

L'ensemble des conseillers sont inscrits

Personnes non élues : Christiane BASTIDE –Eva DELPRAT – Michèle DURRENS – Guy DELVIT – Clarisse OLIVA - Michèle CLARY – Denise CORMERAIE

9) CCAS

Elus : Françoise LAPERGUE – Marie-Hélène DELTEIL – Jean-Louis DELPECH

Personnes non élues : Michèle LCARY – Sébastien BLANC – Clarisse OLIVA

10) Bâtiments communaux

L'ensemble des conseillers

11) Cimetière

L'ensemble des conseillers

12) Appels d'offres

L'ensemble des conseillers

13) Simycton Syded

Titulaire : Christian ROUQUIE

Suppléant : Françoise LAPERGUE

14) SDAIL

Titulaire : Françoise LAPERGUE

ETUDE DE DEVIS EGLISE : 2020/11

Madame le Maire présente un devis réalisé par les Ets BROUILLET qui propose de réparer le moteur des cloches de l'église pour 1160€ 40

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité ce devis et charge Madame le Maire de le retourner signé.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire propose que les réunions du Conseil municipal se tiennent le lundi à 20h30 l'été et 21h l'hiver.

Le prochain conseil es programmé au lundi 22 juin. Lors de ce conseil il sera abordé les questions d'ordre budgétaire.

L'ordre du jour comportant cinq délibérations étant épuisé, La séance est levée à 23h20



